



Monsieur Sylvain BERRIOS

Maire de Saint-Maur-des-Fossés

Saint-Maur-des-Fossés, le 6 mai 2020

Objet : Propositions d'aménagements cyclables temporaires spécifiques à Saint-Maur-des-Fossés

Monsieur le Maire,

En cette période particulière, nous espérons que vous et vos proches êtes en bonne santé.

Le Président de la République, lors de son allocution du 13 avril dernier, a présenté la date du 11 mai 2020 comme un objectif pour le déconfinement des Français, avec une reprise progressive des activités et donc des déplacements. Dans un premier temps, il est probable que les habitants de Saint-Maur-des-Fossés se détournent des transports en commun au profit de modes de déplacement individuels comme le vélo.

Comme cela a été observé durant la grève de décembre dernier, le vélo permet d'offrir une alternative pratique, rapide et accessible aux transports en commun et à la voiture individuelle. De plus, il s'agit d'un mode de déplacement permettant de respecter la nécessaire distanciation sociale limitant ainsi la propagation du virus SARS-CoV-2.

De nombreuses collectivités territoriales en France et dans le monde se sont engagées pour la mise en place d'aménagements temporaires cyclables, le département du Val-de-Marne a déjà lancé les travaux et les réflexions avancent sur les établissements publics voisins du nôtre. Nous appelons de nos vœux un déploiement rapide sur l'ensemble des communes de l'établissement public territorial Paris Est Marne et Bois.

En complément du courrier déjà co-signé avec Paris en Selle vous transmettant la note rédigée par le Collectif Vélo Ile-de-France, nous vous adressons en pièce-jointe une déclinaison de propositions spécifiques à votre commune, prenant en compte ses spécificités urbaines.

Nous nous permettons enfin de souligner l'appel de l'Unicef et du Réseau action climat (RAC), qui demandent aux décideurs français de prendre « *des mesures fortes pour une réappropriation de l'espace public par les piétons, notamment les enfants* » afin de lutter à la fois contre la propagation du coronavirus et la pollution de l'air. Parmi ces mesures : la restriction de la circulation aux abords des écoles via l'instauration, au moins temporaire, de rues scolaires, l'abaissement de la vitesse à 30 km/h et l'élargissement des zones piétonnes et cyclables.

Nous restons à votre disposition pour discuter avec vous et vos services de ce sujet et nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos salutations respectueuses.

Suzanne Lécroart,

Vice-présidente de Place au Vélo à Saint-Maur

Place au Vélo à Saint-Maur (PVSM)

14 rue du Capitaine Charton – 94210 ST-MAUR-DES-FOSSÉS

07 81 42 20 81 - contact@placeauvelo-saintmaur94.org

<https://placeauvelo-saintmaur94.org>

COVID-19

POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES, LE VÉLO est mon geste barrière



Réduit le risque de contamination



Évite l'engorgement de nos villes



Offre une activité physique régulière,
renforce le système immunitaire,
réduit les risques de diabète et de surpoids



Améliore la qualité de l'air



Soulage les axes forts et allège
les transports en commun



PROPOSITIONS

d'aménagements temporaires ou d'amélioration de l'existant
afin de faciliter la distanciation sociale dans les déplacements
dans la commune de Saint-Maur-des-Fossés

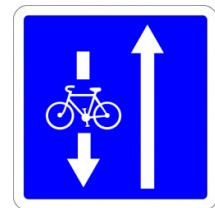
1. METTRE EN ZONE 30 TOUTE LA VILLE

Cette mesure permettrait de **pacifier** la circulation, réduire les nuisances sonores et les émissions polluantes, améliorer le confort des piétons (et les évitements de piétons venant en face par débordement sur la chaussée), faciliter la pratique du vélo et sécuriser l'ensemble des déplacements. Elle est parfaitement **adaptée au caractère résidentiel de la commune** et à la configuration des carrefours majoritairement en priorité à droite, ce qui impose une vitesse de circulation réduite.



2. RENDRE CYCLABLES LES BORDS DE MARNE

Mettre en place une **véritable piste cyclable, en double-sens cyclable** (par défaut en zone 30, mais explicitement sinon), sur tous les Bords de Marne qui seraient alors transformés en vélorue, hors quai de la Pie déjà équipé. Ceci permettrait de libérer la piste cyclable actuelle, que l'usage a consacrée aux déplacements piétons.



3. PIÉTONNISER LES SORTIES D'ÉCOLE

Mettre en zone piétonne, **au moins le temps des entrées et sorties de classe**, les rues desservant les écoles et pouvant s'y prêter. En journée entière pourraient être concernés les axes : Villa Vernier, Auguste Marin, Mirabeau, Jules Ferry, Gaston ; le temps des entrées / sorties : Schaken, St-André, Bled côté Carnot, Muriers côté Chevalier, Tilleuls. Ceci incitera au report modal de voiture à piéton, et permettrait ainsi de **réduire la congestion des axes à proximité** et de favoriser l'activité physique des enfants.



4. PIÉTONNISER LES ESPACES APPROPRIÉS

Mettre en zone piétonne journée entière **la rue commerçante Baratte Cholet** (entre Delerue et Créteil) afin de permettre la distanciation sociale des piétons et des cyclistes, **la rue de la Poste** (en inversant le sens de circulation de la rue Baudin), transformer **l'avenue Charles De Gaulle** en zone de rencontre (ou à tout le moins, consacrer un côté le long du trottoir à une piste cyclable séparée, reportant le stationnement plus au centre de la voirie),



5. AJOUTER LES AMÉNAGEMENTS MANQUANTS SUR DES AXES CIBLÉS

Sur certaines voies, des aménagements temporaires permettraient la distanciation sociale et le respect des largeurs pour le vélo : remontées des quais de la Pie et de Bonneuil au niveau du Pont de Bonneuil, avenues du Général Leclerc entre la rue Vialat et le Bd de Champigny, Mahieu avec mise en double-sens cyclable (zone 30), du Bois Guimier, Jean Jaurès, Général Giraud, boulevards des Corneilles, des Mûriers, itinéraire avenue des Sorbiers, du Clos, Jeanne d'Arc, Centenaire, Pierre Semard, La Fayette, y compris sur les ronds-points (Jean Moulin, 8 Mai, Rimini, Adamville, Deux Lions), en traitant avec le Conseil départemental la jonction rue Vialat - boulevard de Champigny jusqu'à Jean Moulin).

6. AMÉNAGER DES CHAUSSÉES À VOIE CENTRALE BANALISÉE SUR DES AXES CIBLÉS

Pour les rues étroites à double-sens, lorsqu'il n'est pas possible de créer de séparatif entre vélos et automobiles, même en supprimant un ou deux côtés de stationnement, il est proposé la solution de la chaussée à voie centrale banalisée (CVCB). Il s'agit de tracer une bande cyclable de chaque côté de la chaussée, sur laquelle les autos peuvent empiéter le temps de croiser un véhicule en face. Cette solution a par exemple été mise en œuvre à Joinville-le-Pont, quai de la Marne.



7. PROSCRIRE LE STATIONNEMENT SUR LE TROTTOIR

Interdire le stationnement des véhicules sur les trottoirs afin de **permettre la distanciation sociale des piétons se croisant** (exemple du stationnement sur chacun des 2 trottoirs : boulevard de Bellechasse) au profit d'un seul côté de stationnement sur voirie, et pas de stationnement de l'autre côté.



8. CRÉER LES SAS VÉLOS AUX FEUX ROUGES

Afin de sécuriser les franchissements de carrefour des cyclistes. Ce dispositif est encore renforcé par les panonceaux M12 (visuel ci-contre) autorisant les cyclistes à démarrer au rouge après avoir cédé le passage aux autres usagers.



9. RENFORCER LE STATIONNEMENT VÉLO DANS LES RUES COMMERÇANTES

En substitution de places de stationnement voiture : l'offre de stationnement globale étant supérieure au parc de véhicules, ce qui incite les automobilistes à utiliser les places sur voirie plutôt que leurs emplacements privés. **Une place de stationnement génère jusque dix emplacements vélo**, ce qui améliore la fréquentation des commerces.



10. DÉVELOPPER LE STATIONNEMENT VÉLO PRIVÉ

Inciter les entreprises (surfaces commerciales, clinique Metivet), et bailleurs (sociaux ou non) à l'installation de stationnement vélos.

II. FAIRE RESPECTER LES RÈGLES

Mobiliser la police municipale pour le respect de ces nouvelles mesures, et plus généralement du code de la route, notamment le stationnement illicite sur les trottoirs.